

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 42**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Politique publique des ports - Programme de soutien aux actions d'animation et de promotion des ports départementaux - 4ème répartition 2016

---

**DGASDT Direction des Transports et des Ports  
Ports et Dessertes Maritimes  
04.13.31.02.09**

## PRESENTATION

Lors de sa séance du 25 mars 2016, le Conseil Départemental a voté des crédits pour un programme d'intervention dans les ports départementaux au titre de l'exercice 2016, dont un volet est consacré au soutien d'activités d'animation et de promotion des ports.

Le Département accorde son soutien aux organismes maritimes essentiels à la convivialité et à la vie des ports. Le développement du sentiment d'appartenance à l'entité portuaire, le maintien et la valorisation des spécificités culturelles sont parmi les objectifs recherchés.

Dans ce cadre, je sou mets à votre approbation les demandes de subvention présentées par la Société Nationale de Sauvetage en Mer et l'Association des Plaisanciers du port du Jaï.

## SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER (S.N.S.M.)

Por-00070

La Société Nationale de Sauvetage en Mer est une association de droit privé – loi 1901 – qui assure une mission de service public. Elle a pour vocation de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger en mer et sur le littoral.

Elle fonctionne quasi exclusivement grâce à l'engagement de ses 4 400 sauveteurs embarqués, dont 172 dans les Bouches du Rhône.

Ses missions s'articulent autour de quatre activités principales :

- le sauvetage au large,
- le sauvetage sur le littoral
- les missions de sécurité civile,
- la prévention pour la sécurité en mer.

Les moyens mis en œuvre par la SNSM pour remplir sa mission de sauvetage sont répartis entre 187 'stations de sauvetage' permanentes, qui regroupent les équipages de sauveteurs bénévoles autour des moyens nautiques.

Le littoral des Bouches-du-Rhône est riche de six 'stations de sauvetage' implantées à **Martigues**, **Carro**, **Port-Saint-Louis-du-Rhône**, les **Saintes-Maries de la Mer**, **Marseille** et **La Ciotat** et d'un Centre de Formation et d'intervention construit sur le port départemental de **Carro**.

Les stations locales disposent de matériels adaptés et notamment de 6 puissantes embarcations. Leurs équipages sont toujours bénévoles, sauf partenariat entre sapeurs-pompiers et marins-pompiers (Saintes Maries, Marseille). En 2015, notre collectivité a participé au renouvellement de la vedette des Saintes-Maries-de la Mer à hauteur de 145 000 euros (CP du 2 octobre 2015, délibération n°170).

Les stations interviennent sur la côte départementale sous le contrôle opérationnel du CROSS Méditerranée.

Le Centre de Formation de Carro dispense aux sauveteurs saisonniers les qualifications règlementaires et des qualifications spécifiques supplémentaires propres à la SNSM 19 nouveaux stagiaires en 2014). Il dispense également aux sauveteurs embarqués des qualifications spécifiques nécessaires ou utiles à l'exercice de leurs fonctions à bord des embarcations (41 personnes en 2014).

La S.N.S.M., au bénéfice des 6 stations départementales, sollicite une aide en fonctionnement général de 32 000 euros au titre de l'année 2016. Cette demande est identique à celle accordée en 2013 (en 2014 et 2015, ces dossiers sont restés incomplets).

*Budget prévisionnel 2016 de fonctionnement de la SNSM dans les Bouches du Rhône :*

- Fonds propres : 174 919 euros
- Ventes et prestations : 119 000 euros
- Produits de gestion courante : 185 000 euros
- Produits financiers : 7 300 euros
- Subventions demandées : 41 600 euros (32 000 euros pour le Département et 9 600 demandés aux communes littorales).

L'association n'a pas fait l'objet d'un audit du Conseil Départemental.

Je vous propose d'allouer à la SNSM une subvention de **31 000 euros**.

## **ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU PORT DU JAÏ (A.P.P. JAI)**

Por-000076

Le port départemental du Jaï, situé sur la commune de Marignane, accueille sur le plan d'eau des bateaux de pêche (5) et de plaisance (27).

Cette association, créée en 2012, regroupe une centaine d'adhérents.

Très active et fédératrice, elle contribue à assurer une présence et donc une surveillance des lieux, très précieuse sur ce site excentré. Elle crée des liens entre les usagers en proposant diverses activités au bénéfice du port.

L'A.P.P. JAI demande le soutien de la collectivité pour l'aider à réaliser son programme annuel d'animation, concours de pêche, nettoyage du port, fête de la Saint-Pierre, animations diverses à thématiques nautiques.

Pour un budget établi à 10 860 euros, l'association sollicite une aide du Département de 4 500 euros pour ses actions. Ses autres ressources sont des fonds propres (cotisations, ventes de produits).

L'Association n'a pas fait l'objet d'un audit du Conseil Départemental.

Afin de la soutenir dans ses actions, je vous propose de lui attribuer une subvention de 4 000 € (subvention accordée en 2015 et 2014 : 3 500 € et 4 500 € en 2013).

## INCIDENCE FINANCIERE

La dépense totale correspondante, soit 36 000 euros, sera imputée de la façon suivante :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10295	1001020	Soutien aux activités d'animation et de promotion des ports	65-94-6574	35 000

## PROPOSITION

Je vous serais ainsi obligée de bien vouloir vous prononcer sur l'octroi d'une subvention de :

- 31 000 euros à la Société Nationale de Sauvetage en Mer au bénéfice
- 4 000 euros à l'A.P.P. JAÏ.

En cas de décision favorable de votre part, il conviendra également de m'autoriser à signer, avec les attributaires la convention établie suivant le modèle adopté par la Collectivité.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL